

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants de la CAPC dans les établissements publics locaux d'enseignement

Mesdames, Messieurs,

Les articles R421-14 et R421-16 du code de l'éducation fixent la composition des conseils d'administration des lycées et collèges de plus de 600 élèves et des collèges de moins de 600 élèves. Les conseils d'administration sont composés, respectivement de 30 ou de 24 membres parmi lesquels :

– pour les lycées et collèges de plus de 600 élèves : "lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège" ;

– pour les collèges de moins de 600 élèves : "lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et un représentant de la commune siège".

* * * * *

VU les articles R421-14 et R421-16 du code de l'éducation fixant la composition des conseils d'administration des collèges et lycées,

CONSIDERANT la nécessité de désigner des représentants de la CAPC pour siéger dans les conseils d'administration des trois lycées et quatre collèges situés sur la commune de Châtelleraut,

Le Conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner les représentants suivants :

Lycée Marcelin Berthelot	T – Bruno SULLI
Lycée général et technologique Edouard Branly	T – Jacky GAUTHIER
Lycée d'enseignement professionnel Edouard Branly	T – Jacky GAUTHIER
Lycée d'enseignement professionnel du Verger	T – Dominique MARTIN
Lycée agricole de Thuré	T – Gérard PEROCHON
Collège René Descartes	T – Christine PIAULET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 22 avril 2014

n° 9

page 2/2

CES Jean Macé	T – Dominique CHAINE
CES George Sand	T – Marylène FAVARD
Collège Vouneuil-sur-Vienne	T - Franck BONNARD

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 24/04/2014 n° 3971
Publié au siège de la CAPC, le 24/04/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER